



Grands licenciements dans les entreprises d'au moins 50 salariés : la procédure est réformée (loi de

Fiche pratique publié le **09/07/2013**, vu **1421 fois**, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

Cette réforme, qui porte sur les licenciements d'au moins 10 salariés sur 30 jours dans les entreprises d'au moins 50 salariés, consiste principalement dans les modifications suivantes :

- Possibilité de déterminer par **accord** collectif le contenu du **Plan de Sauvegarde de l'Emploi** (PSE). Cet accord devra être validé par l'Administration.
- Limitation dans le temps et **simplification** de la procédure de consultation du Comité d'Entreprise,
- Dévolution exclusive à l'**Administration** du contrôle du PSE et de la procédure consultative

<http://roussineau-avocats-paris.fr/>